

Débats des Communes.

CINQUIÈME SESSION—HUITIÈME PARLEMENT.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi, le 8 juin 1900.

L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

Prière.

RAPPORTS, ETC.

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX (M. Blair) : Je propose :

Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un état indiquant quels rails et matériel roulant ou autre, ont été vendus ou autrement cédés par le chemin de fer Intercolonial, chaque année depuis le 1er juillet 1896, à qui ils ont été vendus ou cédés, et si les ventes ont été faites par voie de soumission ou de contrat public.

La motion est adoptée.

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : En conformité avec la motion adoptée, je dépose sur le bureau le rapport en question.

M. G. E. FOSTER (York, N.B.) : Du consentement du premier ministre, je propose que l'on suspende les règles de la Chambre et que le rapport de M. Ogilvie, déposé hier soir par le ministre intérimaire de l'intérieur, soit imprimé immédiatement. Je désire appeler l'attention du ministre intérimaire sur le fait qu'au tableau des recettes et dépenses, page 83, le revenu et les débours ne figurent point. Il faudrait ajouter ce tableau, pour compléter le rapport.

La motion est adoptée.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES (sir Louis Davies) : J'ai un mot de réponse à apporter au député d'York, N.-B., au sujet de la plainte qu'il a faite, hier ou avant-hier, relativement à un rapport du ministère de la Marine. Il m'était impossible, cela va sans dire, en ce moment, de consulter le rapport en question ; toutefois, sa plainte m'a quelque peu étonné, car

j'ai veillé avec un soin tout particulier à faire déposer sur le bureau tous les rapports demandés à mon ministère, et je pensais n'avoir rien à me reprocher à ce sujet. Si je suis en défaut, je m'empresserai de compléter le rapport en question et de donner tous les renseignements possibles. Or, de concert avec le sous-chef, j'ai relu la déclaration de l'honorable député, et je lui demandai s'il avait omis de mentionner, au rapport demandé, quelque renseignement relatif à des faits arrivés entre 1896 et 1897. Il me répondit négativement et que, pendant cette période de temps, aucun employé n'a été démis pour raisons politiques, sur rapport d'une commission quelconque. Je lui demandai de bien s'assurer de la chose et de me donner une réponse officielle, et voici le mémoire qu'il m'a transmis :

(Mémoire pour le ministre).

En examinant le compte rendu officiel des débats du mercredi, le 6 juin, je constate que l'honorable M. Foster, au cours de ses observations sur les rapports fournis par ce ministère au sujet des démissions de fonctionnaires, fait allusion à un rapport transmis le 17 de juin 1897, et qui figure aux documents parlementaires sous le n° 73a et affirme que ce rapport ne donne le nom d'aucun fonctionnaire démis. Je constate, en consultant ce rapport, dont la Chambre a ordonné le dépôt, qu'on n'a pas demandé les noms des fonctionnaires démis.

Toutefois, le rapport n° 103, transmis en 1899, donne des renseignements au sujet de fonctionnaires démis, désignant leurs noms et l'adresse du bureau de poste.

Quant à l'allégation de M. Foster, qu'entre le mois d'août 1896 et le mois d'avril 1897, il existe une importante lacune en fait de renseignements, je dois faire observer que pendant cette période de temps, il n'y a pas eu de démissions de fonctionnaires, pour raisons politiques, résultant d'enquêtes tenues par les commissaires.

Les rapports fournis en 1897 et en 1899, ainsi que celui transmis pendant cette session donnent des renseignements très circonstanciés, au sujet des questions posées par l'honorable député.

(Signé) JOHN HARDIE.

M. FOSTER : Alors, les rapports fournis par le ministre mentionnent toutes les démissions ?